

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLAIRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 6 novembre 2023
à 20 h.

Sont présents: Mme Guylaine Aubin, mairesse
M. Louis-Philippe Caron, directeur général/greffier-trésorier
Mme Guylaine Lemelin, conseillère
M. Jocelyn Lehouillier, conseiller
Mme Sylvie Leblond, conseillère
M. Gaston Fortier, conseiller

Sont absents : M. Yves Bécharde, conseiller
M. Luc Vaillancourt, conseiller

-
1. **Ouverture de la séance;**
 2. **Adoption de l'ordre du jour;**
 3. **Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 octobre 2023 et de la séance extraordinaire du 30 octobre 2023;**
 4. **DOSSIER(S) — ADMINISTRATION :**
 - 4.1 Confirmation de M. Louis-Philippe Caron au poste de directeur général et greffier-trésorier;
 - 4.2 Dépôt des états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la Municipalité de Sainte-Claire pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2023;
 - 4.3 Octroi du contrat pour l'entretien ménager 2024-2026 du 135, rue principale et du 55, rue de la Fabrique à Sainte-Claire;
 - 4.4 Réalisation complète de l'objet des règlements d'emprunt numéros 2021-708, 2021-710, 2022-715, 2022-716, 2022-717, 2022-725 et 2023-730 (annulation des soldes résiduaux);
 - 4.5 Création du Comité Action École de Sainte-Claire;
 - 4.6 Demande de fonds destinés à l'organisation des festivités du 200^e;
 - 4.7 Octroi du contrat pour la production et conception du journal Le Bavard 2024;

5. DOSSIER (S) — SERVICES PUBLICS :

- 5.1 Octroi du mandat pour des activités à titre de technicien en assainissement des eaux et pour l'opération des infrastructures d'eau potable et d'eaux usées pour la période du 10 décembre 2023 au 9 décembre 2024;
- 5.2 Octroi du contrat pour l'opération du dépôt à neige pour la saison 2023 et 2024;
- 5.3 Avis de motion et présentation du Projet de règlement numéro 2023-739 prévoyant les règles d'occupation du domaine public;

6. DOSSIER(S) – AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT :

- 6.1 Adoption du deuxième projet de règlement numéro 2023-736 modifiant le règlement de zonage numéro 2022-720 afin de créer la zone 192-Hc;
- 6.2 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2022-720 afin de modifier les zones 25-C et 101-A ainsi que diverses dispositions numéro 2023-738;
- 6.3 Adoption du premier projet de règlement numéro 2023-738 modifiant le règlement de zonage numéro 2022-720 afin de modifier les zones 25-C et 101-A ainsi que diverses dispositions;

7. DOSSIER(S) — LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

- 7.1 Suivi des comités;

8. DOSSIER(S) — AUTRES :

- 8.1 Documents d'information;
- 8.2 Affaires MRC;

9. Approbation des comptes;

10. Lecture de la correspondance;

11. Affaires nouvelles;

- 11.1 Demande d'aide financière – Club de patinage artistique Abénakis;
- 11.2 Demande de contribution financière – Cercle des fermières de Sainte-Claire;
- 11.3 Demande de contribution financière – Cégep Beauce-Appalaches – Projet d'échange pédagogique IUT du Limousin;
- 11.4 Demande de commandite – École Provencher – Album des finissants;
- 11.5 Demande de contribution financière – Fondation Philippe Laprise;
- 11.6 Demande de reconduction de la contribution financière – Agir Collectivement dans Bellechasse;

11.7 Dépôt des états financiers Société d'Habitation du Québec 2021;

11.8 Motion de félicitations – Comité du livre du 200^e;

12. Période de questions des citoyens;

13. Levée de la séance.

1. Ouverture de la séance

À 20 h, Mme la mairesse Guylaine Aubin ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous.

2. Adoption de l'ordre du jour

324-2023

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers présents que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté en ajoutant le point suivant :

5.4 Autorisation d'un emprunt au montant maximal de 20 000 \$ à même le fonds de roulement de la municipalité pour la portion attribuable à l'achat du véhicule pour le directeur d'incendie en commun.

3. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 octobre 2023 et de la séance extraordinaire du 30 octobre 2023

325-2023

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Leblond et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 10 octobre 2023 et de la séance extraordinaire du 30 octobre 2023, tels que présentés.

4. DOSSIER (S) — ADMINISTRATION

4.1 Confirmation de M. Louis-Philippe Caron au poste de directeur général et greffier-trésorier

CONSIDÉRANT que M. Louis-Philippe Caron a été nommé au poste de directeur général et greffier-trésorier en date du 24 avril 2023;

CONSIDÉRANT que M. Caron a complété sa période d'essai à la satisfaction de l'employeur le 24 octobre 2023;

326-2023

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Lehouillier et résolu unanimement par les conseillers présents que la Municipalité de Sainte-Claire confirme M. Louis-Philippe Caron, au poste de directeur général et greffier-trésorier, le tout effectif dès le 24 avril 2023.

4.2 Dépôt des états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la Municipalité de Sainte-Claire pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2023

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ayant tous pris connaissance et discuté du contenu des états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la Municipalité de Sainte-Claire pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2023;

327-2023

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Lemelin et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter le dépôt des états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la Municipalité de Sainte-Claire pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2023.

4.3 Octroi du contrat pour l'entretien ménager 2024-2026 du 135, rue principale et du 55, rue de la Fabrique à Sainte-Claire

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé des prix pour un contrat de gré à gré pour l'entretien ménager 2024-2026 du 135, rue principale et du 55, rue de la Fabrique à Sainte-Claire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Claire a adopté le règlement numéro 2018-674 relatif à un règlement sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT que quatre (4) entreprises ont été invitées et que deux (2) offres ont été reçues pour l'offre de services soit :

Maîtres Nettoyeurs Ste-Marie	62 638.38 \$ taxes incl.
NET Plus inc.	41 345.01 \$ taxes incl.

328-2023

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Lemelin et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter l'offre de prix de l'entreprise NET Plus inc. au prix de 41 345.01 \$ taxes incluses dans l'offre déposée le 27 octobre 2023 pour l'entretien ménager 2024-2026 du 135, rue principale et du 55, rue de la Fabrique à Sainte-Claire.

QUE la dépense soit défrayée à même le budget courant.

4.4 Réalisation complète de l'objet des règlements d'emprunt numéros 2021-708, 2021-710, 2022-715, 2022-716, 2022-717, 2022-725 et 2023-730 (annulation des soldes résiduaire)

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Claire a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENTU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et,

s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité;

329-2023

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers présents:

QUE la Municipalité de Sainte-Claire modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. Par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. Par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. Par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe;

QUE la Municipalité de Sainte-Claire informe le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe;

QUE la Municipalité de Sainte-Claire demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduaux mentionnés à l'annexe ci-joint à la présente résolution;

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

4.5 Création du Comité Action École de Sainte-Claire

CONSIDÉRANT la décision du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud du 24 octobre 2023 par laquelle le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud recommande la construction d'une nouvelle école primaire à Saint-Anselme;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Claire est d'avis que le développement de Sainte-Claire justifie qu'elle ait, elle aussi, droit à la construction d'une nouvelle école primaire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite créer un Comité dont le rôle sera d'étudier, de suivre et de faire évoluer ce dossier en émettant des recommandations à cet effet au conseil municipal de Sainte-Claire.

330-2023

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Lehouillier et résolu unanimement par les conseillers présents de

- Créer le « Comité Action École de Sainte-Claire »;
- Que ce comité sera constitué de la mairesse, de deux conseillers municipaux, de deux représentants des entreprises, de deux citoyens et de trois parents d'enfants de Sainte-Claire;
- Que le comité puisse émettre des recommandations au conseil municipal de Sainte-Claire.

4.6 Demande de fonds destinés à l'organisation des festivités du 200^e

CONSIDÉRANT la demande de fonds de l'organisme Sainte-Claire en fête pour finaliser les paiements reliés au dossier du livre-souvenir, de couvrir les coûts de

fonctionnement, de déboursier pour les premiers dépôts afin de réserver les artistes et de rémunérer la ressource de coordination;

331-2023

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Lemelin et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter la demande de l'organisme Sainte-Claire en fête et de verser la somme de 100 000\$ pour l'organisation des festivités du 200^e.

QUE la dépense soit défrayée à même l'excédent affecté aux fêtes du 200^e.

4.7 Octroi du contrat pour la production et conception du journal Le Bavard 2024

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé des prix au CFER pour un contrat de gré à gré pour la production et la conception du journal Le Bavard pour l'année 2024 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Claire a adopté le règlement numéro 2018-674 relatif à un règlement sur la gestion contractuelle;

332-2023

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Leblond et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter l'offre de prix du CFER au prix de 23 724 \$ avant taxes dans l'offre déposée le 28 septembre 2023 pour la production et la conception du journal Le Bavard pour l'année 2024.

QUE la dépense soit défrayée à même le budget courant.

5. DOSSIER (S) — SERVICES PUBLICS

5.1 Octroi du mandat pour des activités à titre de technicien en assainissement des eaux et pour l'opération des infrastructures d'eau potable et d'eaux usées pour la période du 10 décembre 2023 au 9 décembre 2024

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé des prix pour un contrat de gré à gré pendant la période du 10 décembre 2023 au 9 décembre 2024 pour des activités à titre de technicien en assainissement des eaux afin de compléter les rapports exigés

par le MELCC et le MAMH et pour du remplacement au niveau de l'opération des infrastructures d'eau potable et d'eaux usées.

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Sainte-Claire a adopté le règlement numéro 2018-674 relatif à un règlement sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a demandé à deux firmes des propositions de prix;

CONSIDÉRANT que la Municipalité considère que seule la firme « Hydro-Experts » a déposé une proposition selon la formule de prix en date du 17 octobre 2023;

333-2023

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Lemelin et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter l'offre de prix de la firme « Hydro-Experts » selon la formule de prix en date du 17 octobre 2023 pour des activités à titre de technicien en assainissement des eaux afin de compléter les rapports exigés par le MELCC et le MAMH et pour du remplacement au niveau de l'opération des infrastructures d'eau potable et d'eaux usées pendant la période du 10 décembre 2023 au 9 décembre 2024.

QUE la dépense soit défrayée à même le budget courant.

5.2 Octroi du contrat pour l'opération du dépôt à neige pour la saison 2023 et 2024

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit désigner un entrepreneur afin de précéder à l'opération du site du dépôt à neige pour la saison 2023 et 2024;

CONSIDÉRANT que ce mandat est exclu du contrat de déneigement de l'entretien des chemins d'hiver et des trottoirs pour les saisons 2020 à 2027;

CONSIDÉRANT l'offre reçue auprès de l'entreprise Lafontaine pour l'opération du site du dépôt à neige pour la saison 2023 et 2024 au montant de 15 389,72\$ taxes non incluses;

334-2023

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Lehouillier et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter l'offre de l'entreprise Lafontaine au montant de 15 389,72 \$ taxes non incluses pour l'opération du site du dépôt à neige pour la saison 2023 et 2024, et ce, selon l'offre de prix en date du 27 octobre 2023.

QUE la dépense soit défrayée par le budget de fonctionnement.

5.3 Avis de motion et présentation du Projet de règlement numéro 2023-739 prévoyant les règles d'occupation du domaine public

Je, soussigné, Gaston Fortier, conseiller, donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, d'un règlement numéro 2023-739 prévoyant les règles d'occupation du domaine public.

Un projet de règlement numéro 2023-739 est présenté par M. le conseiller Gaston Fortier.

Gaston Fortier, conseiller

5.4 Autorisation d'un emprunt au montant maximal de 20 000 \$ à même le fonds de roulement de la municipalité pour la portion attribuable à l'achat du véhicule pour le directeur d'incendie en commun

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Anselme a procédé à un appel d'offres pour l'achat d'un véhicule de service pour le directeur d'incendie en commun;

CONSIDÉRANT qu'il sera prévu lors de l'élaboration du budget 2024 de faire l'acquisition d'un véhicule de service en commun pour le directeur d'incendie, selon les conditions de l'entente;

Par ces motifs,

335-2023

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Lemelin et résolu unanimement par les conseillers présents de procéder à l'achat du véhicule de service en commun pour le directeur d'incendie, selon l'entente intervenue entre les municipalités de Sainte-Claire, Saint-Anselme et Saint-Henri ;

QUE la partie à défrayer par la municipalité de Sainte-Claire, selon l'entente, est d'un montant d'un maximum de 20 000\$;

QUE la dépense soit appropriée à même le fonds de roulement de la Municipalité et que le remboursement se fasse en 5 versements, remboursables à chaque année, à compter de 2025 jusqu'à 2029 inclusivement;

QUE l'achat du système de communication, du lettrage et du système d'urgence fera l'objet d'une autre résolution.

6. DOSSIER(S) – AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Adoption du deuxième projet de règlement numéro 2023-736 modifiant le règlement de zonage numéro 2022-720 afin de créer la zone 192-Hc

CONSIDÉRANT que la municipalité désire créer la nouvelle zone 192-Hc à même une partie des zones 9-Ha et 29-C, soit sur les lots 3 713 540, 3713 534 et 3 713 535 ;

CONSIDÉRANT qu'une municipalité peut modifier la réglementation d'urbanisme en vertu des articles 123 et suivants de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT l'avis de motion présenté le 5 septembre 2023;

CONSIDÉRANT la tenue d'une assemblée de consultation le 17 octobre 2023 à 16 h 30 au cours de laquelle le projet de règlement a été présenté et où toute personne intéressée a été invitée à s'exprimer;

CONSIDÉRANT qu'au cours de ladite assemblée publique, aucun citoyen n'était présent dans la salle;

336-2023

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Leblond et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter le deuxième projet de règlement numéro 2023-736 tel que rédigé et déposé par le directeur général/greffier-trésorier.

6.2 Avis de motion – Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2022-720 afin de modifier les zones 25-C et 101-A ainsi que diverses dispositions numéro 2023-738

Je, soussigné, Jocelyn Lehouillier, conseiller donne avis qu'à une prochaine séance du conseil, il sera présenté un premier projet de règlement numéro 2023-738 modifiant le règlement de zonage numéro 2022-720 afin de modifier les zones 25-C et 101-A ainsi que diverses dispositions.

Un projet de règlement est présenté par M. le conseiller Jocelyn Lehouillier.

Jocelyn Lehouillier, conseiller

6.3 Adoption du premier projet de règlement numéro 2023-738 modifiant le règlement de zonage numéro 2022-720 afin de modifier les zones 25-C et 101-A ainsi que diverses dispositions

CONSIDÉRANT qu'une municipalité peut modifier la réglementation d'urbanisme en vertu des articles 123 et suivants de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

CONSIDÉRANT l'approbation en date du 16 août 2023 par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du règlement numéro 301-23 de la MRC Bellechasse en vue de modifier son schéma d'aménagement et de développement révisé afin de donner effet à la décision numéro 436 454 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec ;

CONSIDÉRANT l'avis de motion présenté le 6 novembre 2023;

337-2023

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Lehouillier et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter le premier projet de règlement numéro 2023-738 tel que rédigé et déposé par le directeur général/greffier-trésorier.

7. DOSSIER (S) — LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

7.1 Suivi des comités

8. DOSSIER (S) — AUTRES

8.1. Documents d'information

8.2. Affaires MRC de Bellechasse

9. Approbation des comptes

338-2023

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Lemelin et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter la liste des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le directeur général, en date du 6 novembre 2023, et d'autoriser le directeur général à les payer.

10. Lecture de la correspondance

11. Affaires nouvelles

11.1 Demande d'aide financière – Club de patinage artistique Abénakis

CONSIDÉRANT la demande de financement présentée le CPA Abénakis pour le soutien d'un nouveau programme de concentration patinage artistique à l'école secondaire de Saint-Anselme;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Sainte-Claire considère que le projet est à un stade embryonnaire, mais qu'il s'agit d'un projet intéressant pour les jeunes de Sainte-Claire;

339-2023

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers présents de :

- Appuyer la démarche du CPA Abénakis pour la création d'un nouveau programme de concentration patinage artistique à l'école secondaire de Saint-Anselme;
- Aviser le CPA Abénakis de l'intention de la municipalité de Sainte-Claire d'investir dans ce projet lorsqu'un montage financier sera disponible et lorsque la contribution du Centre de service scolaire et celle de l'école secondaire de Saint-Anselme seront connues;
- Aviser le CPA Abénakis que la Municipalité de Sainte-Claire serait également disposée à offrir des heures de glace à titre de contribution au programme.

11.2 Demande de contribution financière – Cercle des fermières de Sainte-Claire

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière du Cercle des fermières de Sainte-Claire datée du 27 septembre 2023;

CONSIDÉRANT que la demande vise à pouvoir offrir des ateliers intergénérationnels animés par des membres du Cercle des fermières.

340-2023

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Leblond et résolu unanimement par les conseillers présents de verser la somme de 150 \$ au Cercle des fermières de Sainte-Claire dans le cadre de leur projet « Grand-maman, maman et moi ».

11.3 Demande de contribution financière – Cégep Beauce-Appalaches – Projet d'échange pédagogique IUT du Limousin

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière du département de génie civil du Cégep Beauce-Appalaches datée du 11 octobre 2023

CONSIDÉRANT que le projet vise à offrir aux étudiants du département de génie civil la possibilité de participer à un échange d'étudiants avec l'institut Universitaire Technologique du Limousin en France.

341-2023

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Lemelin et résolu unanimement par les conseillers présents de verser la somme de 100 \$ au Cégep Beauce-Appalaches pour offrir aux étudiants du département de génie civil la possibilité de participer à un échange d'étudiants avec l'institut Universitaire Technologique du Limousin en France.

11.4 Demande de commandite – École Provencher – Album des finissants

CONSIDÉRANT la demande de commandite des enseignantes de 6^e année de l'école Provencher datée du 27 octobre 2023;

CONSIDÉRANT que la demande de commandite vise à pouvoir offrir un album de finissants de qualité et une cérémonie de remise de diplômes aux élèves de 6^e année.

342-2023

Il est proposé par M. le conseiller Gaston Fortier et résolu unanimement par les conseillers présents de verser la somme de 100 \$ à l'école Provencher pour la réalisation d'un album de finissants et pour l'organisation d'une cérémonie de remise de diplômes aux élèves de 6^e année.

11.5 Demande de contribution financière – Fondation Philippe Laprise

CONSIDÉRANT la demande de contribution financière de la fondation Philippe Laprise datée du 17 octobre 2023;

CONSIDÉRANT que la mission de cette fondation est de sensibiliser, mobiliser et passer à l'action pour assurer un meilleur avenir aux personnes touchées par le Trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité.

343-2023

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Leblond et résolu unanimement par les conseillers présents de verser la somme de 50 \$ à la Fondation Philippe Laprise.

11.6 Demande de reconduction de la contribution financière – Agir Collectivement dans Bellechasse

CONSIDÉRANT la demande de l'organisme Agir Collectivement dans Bellechasse datée du 20 octobre 2023;

CONSIDÉRANT qu'au cours des dernières années, l'organisme a réussi à s'implanter et à générer des effets positifs sur le cadre de développement des jeunes et de leur famille dans Bellechasse;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Sainte-Claire souhaite continuer à contribuer aux efforts de l'organisme et qu'il est conscient des retombées positives sur les jeunes de Sainte-Claire et de la MRC de Bellechasse.

344-2023

Il est proposé par Mme la conseillère Guylaine Lemelin et résolu unanimement par les conseillers présents d'accepter la demande de reconduire la contribution financière de la municipalité de Sainte-Claire pour la démarche Agir Collectivement dans Bellechasse pour un montant de 2 317\$ par année sur une période de 5 ans pour un total de 11 585\$.

11.7 Dépôt des états financiers Société d'Habitation du Québec 2021

11.8 Motion de félicitations – Comité du livre du 200^e

345-2023

Il est proposé par M. le conseiller Jocelyn Lehouillier et résolu à l'unanimité par les conseillers présents d'adresser aux membres du Comité du livre du 200^e, par

l'entremise de leur président M. Serge Laflamme, toutes nos félicitations et notre reconnaissance d'avoir doté Sainte-Claire d'un livre-souvenir de grande envergure et d'une remarquable qualité.

12. Période de questions des citoyens

- Questions concernant la construction d'une nouvelle école.

13. Levée de la séance

346-2023

Il est proposé par Mme la conseillère Sylvie Leblond et résolu unanimement par les conseillers présents que l'assemblée soit levée.

Louis-Philippe Caron
Directeur général/greffier-trésorier

Guylaine Aubin, mairesse

Je, Guylaine Aubin, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi et toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.